

Cote du document: EB 2014/113/R.4
Point de l'ordre du jour: 4
Date: 20 novembre 2014
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Rapport de situation sur les mesures et le plan de mise en œuvre pour accroître l'efficacité en appui à la gouvernance du FIDA

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Raşit Pertev
Secrétaire du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: r.pertev@ifad.org

Andreina Mauro
Chef des Services linguistiques
Bureau du Secrétaire
téléphone: +39 06 5459 2088
courriel: a.mauro@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent treizième session
Rome, 15-16 décembre 2014

Pour: **Examen**

Rapport de situation sur les mesures et le plan de mise en œuvre pour accroître l'efficacité en appui à la gouvernance du FIDA

I. Contexte

1. La Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA9) a fixé deux objectifs au groupe 4¹ pour la période 2013-2015:
 - a) réduction de 25% du budget; et
 - b) réduction de 27,8% des effectifs du personnel.
2. La direction a présenté au Conseil d'administration, à sa cent sixième session, un document (EB 2012/106/R.3) contenant un ensemble de propositions générales visant à répondre aux engagements de FIDA9, et notamment: a) réduire le volume global des documents destinés aux organes directeurs; b) introduire d'autres réductions des coûts afférents au groupe 4. Le but des mesures proposées, conformes aux orientations approuvées lors de la Consultation sur FIDA9, était d'accroître l'efficacité sans pour autant entraver le Conseil dans l'exercice de ses fonctions. Par ailleurs, l'intention est de proposer une approche stratégique de la fourniture de services aux organes directeurs du FIDA.

II. Examen des mesures approuvées pour 2013 et 2014

Réduction de la longueur et du nombre des documents

3. Lors de sa cent septième session, et se fondant sur les informations fournies en retour à la cent sixième session, le Conseil d'administration a approuvé la réduction de la longueur des documents, dans les termes exposés au paragraphe 7 a), alinéas i) à x) du document EB 2012/107/R.4, tout en invitant la direction à veiller à ce que cela ne nuise ni à la substance ni à la qualité des documents.
4. Lors de sa cent dixième session, le Conseil d'administration s'est penché sur l'examen des mesures et du plan de mise en œuvre (document EB 2013/110/R.4) et a exprimé son appui à la proposition de limiter la longueur des documents et à la mise en œuvre de l'approche sur mesure.
5. À la fin de 2013, la limitation approuvée du nombre de mots avait effectivement réduit la longueur des documents et les coûts associés de production à la charge de l'institution. De ce fait, le volume de travail nécessaire à la production des documents des organes directeurs a diminué, en 2013, d'environ 25% par rapport à 2011 et de 13% par rapport à 2012. En conséquence, le budget administratif total du Bureau du Secrétaire a aussi diminué, passant de 8,4 millions d'USD en 2011 à 7,0 millions d'USD en 2014.
6. L'annexe I indique le volume de travail, mesuré en nombre de mots, relatif aux documents destinés aux organes directeurs traités au cours de l'année 2013, et met en regard les données correspondantes pour la période de 2009 à 2012.
7. Au cours des neuf premiers mois de 2014, le nombre total de documents présentés aux réunions des organes directeurs a également diminué d'environ 8% (passant de 258 à 238).

¹ Le groupe 4 inclut les coûts liés à la tenue des réunions des organes directeurs (Conseil d'administration, Conseil des gouverneurs et comités subsidiaires, etc.), ainsi que ceux de la documentation, la traduction, l'interprétation et des autres services qui s'y rapportent. Il inclut aussi les services d'appui fournis par d'autres divisions. Le budget administratif du Bureau du Secrétaire représente 83% des crédits du groupe 4.

Traduction et interprétation pour les organes subsidiaires du Conseil d'administration

8. Lors de sa cent dixième session, le Conseil d'administration est convenu que la parité des langues était fondamentale et que les services de traduction et d'interprétation ne seraient pas réduits, et qu'il ne serait donc pas nécessaire de réexaminer cette question en 2015, à moins que les représentants au Conseil n'en fassent eux-mêmes la demande ou que la direction du FIDA ne le juge nécessaire pour des raisons financières. Le Conseil a également noté que "concernant les mesures prévues pour 2015 dans le domaine des services de traduction et d'interprétation fournis aux organes subsidiaires, [...] ces derniers sont parvenus à un accord sur leurs propres régimes linguistiques, en fonction de la composition, et que ces dispositions sont susceptibles d'être modifiées".² En conséquence, et compte tenu de la composition actuelle du Comité d'audit et du Comité de l'évaluation, et à la demande de plusieurs membres de ces deux comités, il a été convenu que les services de traduction et d'interprétation seraient fournis à ces organes subsidiaires.
9. Bien que la décision du Conseil rapportée ci-dessus ait eu pour effet d'augmenter la quantité de documents à traduire et le nombre de réunions pour lesquelles des services d'interprétation devront être assurés, cette augmentation a été compensée par la réduction du nombre de mots – et donc du volume de travail – obtenue par la mise en œuvre des limitations du nombre de mots approuvées par le Conseil. Pour les neuf premiers mois de 2014, le volume de travail est donc demeuré inchangé par rapport à la même période de 2013. En outre, les efficacités réalisées grâce à la réduction du volume de travail ont permis au Bureau du Secrétaire d'absorber les coûts supplémentaires liés aux services d'interprétation pour les organes subsidiaires.

Mesures de recouvrement des coûts

10. Il est également essentiel, du point de vue de l'efficacité interne, de respecter les dates limites de transmission des documents, ce qui rend possible une planification efficace et permet d'éviter les dépassements de coûts associés à une soumission tardive. Par ailleurs, une soumission tardive n'est pas simplement une question d'ordre administratif: elle constitue aussi un frein à la fourniture en temps opportun des services aux États membres, créant un obstacle majeur au processus de gouvernance et affectant la qualité du processus décisionnel. En conséquence, la direction a introduit, en mars 2014, un système de recouvrement des coûts auquel sont soumis les auteurs ne respectant pas les délais prescrits. En outre, au niveau institutionnel, les indicateurs clés de performance se rapportant à la soumission en temps opportun des documents sont devenus obligatoires pour tous les plans de gestion des divisions. Ces mesures internes ont été conçues non seulement pour améliorer la ponctualité, mais aussi pour réduire les coûts à la charge de l'organisation.
11. L'annexe II présente des statistiques relatives à la réception en temps voulu de la documentation par le Bureau du Secrétaire (SEC) et, en regard, les chiffres concernant la transmission en temps utile. L'introduction du recouvrement des coûts a amélioré le processus d'ensemble, le pourcentage moyen de documents soumis au SEC à temps passant d'environ 50% en 2012 et 2013 à 70% au cours des neuf premiers mois de 2014. Cette amélioration a permis au Bureau du Secrétaire de transmettre à temps, au cours de la même période de 2014, approximativement 90% des documents aux organes directeurs.
12. La différence entre les deux chiffres ci-dessus – c'est-à-dire l'écart entre les 70% de documents reçus à temps par SEC et les 90% de documents transmis à temps par SEC aux organes directeurs – reflète une plus grande rapidité du traitement

² Procès-verbal de la cent dixième session du Conseil d'administration.

linguistique résultant d'efficacités internes. Le nouveau modèle opérationnel des Services linguistiques, introduit en 2012, et qui suit la pratique adoptée par d'autres organisations internationales (chaque langue bénéficiant de l'appui d'un traducteur/réviseur faisant partie du personnel), a accru la ponctualité de la transmission des documents tout en assurant le maintien des normes de qualité. Cette analyse porte sur la documentation transmise à toutes les réunions des organes directeurs.

Parité des langues

13. Outre une réduction de 1,4 million d'USD de son budget administratif, le Bureau du Secrétaire est parvenu à répondre à la nécessité d'assurer la parité des langues entre les représentants des États membres. La concertation entre la direction du FIDA et les représentants des États membres a été facilitée par l'introduction de services d'interprétation lors des réunions semestrielles du Président avec les représentants permanents et des séminaires d'orientation, également semestriels, à l'intention des représentants des États membres.

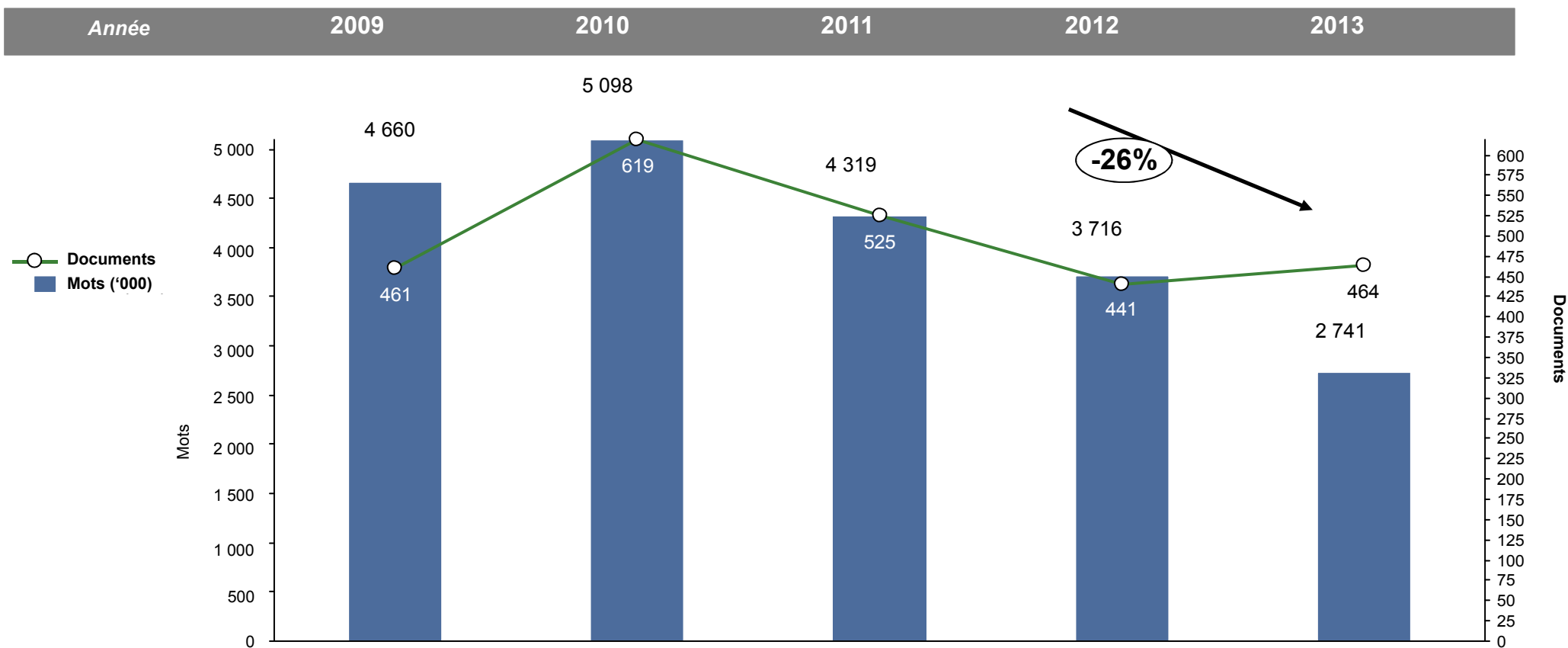
III. Autres gains d'efficacités concernant les processus

14. **Répartition équilibrée des documents entre les sessions du Conseil d'administration.** L'évaluation au niveau de l'institution de l'efficacités institutionnelle du FIDA et de l'efficacités des opérations qu'il finance (ENI-E) a recommandé, entre autres, un réexamen des ordres du jour du Conseil pour faire en sorte qu'ils soient axés sur les résultats, les politiques, la stratégie, l'évaluation et les enseignements tirés. Une telle focalisation serait plus facile si les ordres du jour du Conseil étaient organisés de manière à garantir une répartition équilibrée des documents entre les trois sessions du Conseil. Cela éviterait la concentration sur la dernière session de l'année des documents institutionnels clés, et faciliterait par là même une prise de décisions en connaissance de cause.
15. **Documentation générée par les organes subsidiaires du Conseil d'administration.** Lorsqu'un document doit être examiné successivement par un organe subsidiaire et par le Conseil d'administration, le même document sera transmis simultanément aux deux organes. Les éventuelles recommandations, observations ou révisions proposées par l'organe subsidiaire seront incluses dans le rapport de la présidence au Conseil, qui les examinera en même temps que le document original.
16. Le point ci-dessus fait actuellement l'objet de discussions avec les départements et les divisions concernés, et des propositions concrètes pourraient être présentées à de prochaines sessions du Conseil d'administration, lorsqu'un accord sera réalisé sur les modalités détaillées.

IV. Conclusion

17. La direction du FIDA estime, sur la base des statistiques présentées plus haut, que les mesures introduites jusqu'ici ont débouché sur un processus mieux rationalisé et plus efficace. À condition qu'elles continuent à être appliquées avec succès, ces mesures – et les propositions complémentaires décrites ci-dessus – contribueront de manière significative à la réalisation des objectifs de FIDA9 pour le groupe 4 d'ici à la fin de 2015.

Nombre de documents et de mots pour les réunions des organes directeurs de 2009 à 2013



Note: y inclus les documents présentés par le biais de la procédure de défaut d'opposition.

Documents soumis en temps opportun au Bureau du Secrétaire (SEC) et aux organes directeurs: indicateurs clés de performance du premier trimestre de 2012 au troisième trimestre de 2014

